SMLH35 – Action JHC COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

1 - Choisir à votre convenance un établissement proche de chez vous

Si vous recherchez les coordonnées de contact d'un établissement en Ille-et-Vilaine, vous le trouverez sur le site académique : www.ac-rennes.fr (CTRL+clic pour activer le lien). Sélectionner ensuite le bandeau « Accès rapides », puis compléter les rubriques : « département – académie – statut ».

Apparaissent alors les fiches de toutes les écoles, collèges et lycées - publics et privés - du département avec l'adresse postale, l'adresse de messagerie, le numéro de téléphone. Il faut alors sélectionner le ou les établissements qui vous intéressent dans cette liste.

2 - Contacter l'établissement choisi

Un contact avec la direction de l'établissement est nécessaire pour expliciter la démarche et recenser les besoins de l'équipe pédagogique. Vous pouvez prendre un rendez-vous sur place pour expliquer la démarche ou, à défaut, envoyer un mail à la direction de l'établissement dont la teneur pourrait être la suivante (à adapter à votre convenance ou selon les circonstances) :

« Monsieur Le Directeur,

Permettez-moi de vous contacter pour vous proposer mes services en tant que bénévole de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH).

Ma démarche s'inscrit dans l'esprit d'une action intitulée « Jeunesse, Honneur et Citoyenneté » (JHC) qui fait suite à l'échange de correspondances, en 2023, entre le président de la SMLH 35 et le DASEN 35, d'une part, puis entre ce dernier et les proviseurs de lycée et les principaux de collège, d'autre part, (une copie de ces courriers vous est jointe).

L'idée de l'action JHC est simple: il s'agit d'apporter aux jeunes un témoignage extérieur lors des modules EMC (enseignement moral et civique), relatifs aux valeurs de la République et de la citoyenneté. En tant que décoré de la Légion d'Honneur, je peux à cet égard témoigner de mon expérience professionnelle et des circonstance qui m'ont permis d'obtenir cette distinction. Tout en apportant une illustration concrète au cours dispensé par l'enseignant, cela pourrait susciter l'intérêt et la curiosité des élèves d'entendre quelqu'un qui a vécu des expériences inhabituelles.

Selon le souhait de l'enseignant, je pourrais en outre évoquer tout autre sujet en lien avec les valeurs de citoyenneté (engagement, volonté, cohésion, honnêteté, civisme, entraide, courage, dévouement, mérite, etc.).

Si cette proposition recueille votre agrément, je me tiens à votre disposition pour me présenter et vous rencontrer, au besoin avec les enseignants intéressés, afin d'expliquer cette idée et d'échanger sur les modalités de sa mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.

Avec l'expression de mes cordiales salutations, » SIGNATURE AVEC COORDONNÉES DE CONTACT

3 - Échanger avec la direction et/ou les enseignants

Si la direction de l'établissement scolaire accepte le principe du témoignage d'un membre de la SMLH, une première rencontre informelle sur place est nécessaire pour bien expliquer l'objet de la démarche et pour convenir des modalités de préparation avant sa mise en œuvre.

Les documents fournis aux volontaires peuvent être utilisés pour faciliter cette rencontre, afin de montrer tout l'intérêt de la démarche (fiche sur le principe de l'action JHC 35, échange de courriers DASEN 35 et président SMLH 35, fiche guide de préparation de l'intervention)